

SNAF/UNSA

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CAPC DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS du 17 décembre 2009

La réunion s'est déroulée dans la salle du Conseil d'administration au 2, avenue de Saint-Mandé à PARIS, à partir de 10 heures. Elle était présidée par Monsieur Philippe DEMARCQ.

En préalable, les représentants du SNAF-UNSA ont fait la déclaration suivante :

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Le SNAF-UNSA a fait l'objet d'un procès d'intention lors de la réunion du 25 juin dernier, à propos de la reconversion des personnels administratifs vers les métiers de production. L'administration avait à l'époque avec une autre organisation syndicale, reproché à notre organisation syndicale de s'opposer à son projet et tentaient même de faire croire que nous sous estimions nos collègues administratifs dans leur capacité à s'adapter ou à se reconvertir. Notre seul tort a été de réclamer l'application de dispositions règlementaires qui protègent mieux les personnels et qui sont susceptibles de leur assurer une meilleure intégration dans un nouveau métier.

Quelques mois plus tard, l'administration a quand même fini par mettre en place un dispositif de formation. Cependant, le SNAF-UNSA s'aperçoit que l'opposition (larvée) à ce projet serait plutôt dans les rangs de l'administration. En effet, malgré les consignes du Directeur Général en personne, notamment lors d'un CODIR, une Direction Territoriale aurait a priori préféré recruter un contractuel plutôt que d'affecter un collègue administratif sur un poste habituellement offert à ses collègues techniques. De même, pour écarter d'autres collègues administratifs de surcroît sur un site en restructuration, d'un poste de SIG qui leur est pourtant offert (avis défavorable), cette même Direction Territoriale (IDFNO pour ne pas la citer) leur oppose le profil, critère d'exclusion par excellence. Sur ce dernier point, l'hésitation est permise entre absurdité et mauvaise foi. En effet, la personne en reconversion doit apprendre un nouveau métier. A défaut, il s'agirait d'une mutation...

Nous ne sommes pas au théâtre et il convient de mettre rapidement fin à cette farce ou tragi-comédie. Le SNAF-UNSA ne peut plus accepter que la Direction Générale ménage en permanence la chèvre et le chou devant l'indiscipline de certains cadres. Il y a abus de position dominante lequel renvoie une image déplorable vers l'ensemble des personnels. L'Office National des Forêts qui est encore un établissement unitaire n'a vraiment pas besoin de cela actuellement. Est-on ou non prêt à mettre tout en œuvre pour permettre la reconversion des personnels ?

Le SNAF-UNSA est vigilant et n'admettra jamais que l'on jette des personnels dans le grand bain sans s'assurer qu'ils savent ou peuvent nager et donc bien vivre une reconversion quelle qu'elle soit !

Le message a été entendu par l'administration (cf résultats des mutations sur les postes SIG)).

Le SNUPFEN-SOLIDAIRES a également lu une autre déclaration préalable, notamment sur les conditions de fonctionnement de la commission administrative paritaire centrale, le climat social et les dysfonctionnements informatiques.

1. - APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 25 juin 2009

Le procès-verbal a été approuvé sans réserves.

2.- APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 13 octobre 2009

Le procès-verbal a été approuvé après rectifications demandées par une organisation syndicale..

3.- TITULARISATION

La CAPC a émis un avis favorable pour la titularisation des secrétaires administratifs stagiaires ci-après, issues du concours externe 2008 :

MICHINEAU Christelle	IDFNO
REMILIEU Céline	IDFNO

4.- MOBILITÉ

La CAPC a donc été amenée à émettre un avis sur les candidatures aux postes suivants :

NOM - PRENOM	GRADE	LIBELLE DR/DT	INTITULE DU POSTE	LOCALISATION
Non demandé		ALSACE	Chef de projet paysage	MULHOUSE
Non demandé		BCA	Assistant spécialisé/correspondant achats	CHAUMONT
Non demandé		CENTRE-OUEST	Gestionnaire RH-POF	BOIGNY S/BIONNE
Non demandé		IDFNO	Chargé de développement commercial	VILLERS-COTTERETS
Non demandé		IDFNO	Chargé de développement commercial	FONTAINEBLEAU
Non demandé		IDFNO	Chargé de développement commercial	ROUEN
Non demandé		IDFNO	Chef de projet SIG	LILLE
LECLERC Catherine (1)	SACN	IDFNO	Chef de projet SIG	ROUEN
Non demandé		IDFNO	Assistant service foncier	FONTAINEBLEAU
Non demandé		IDFNO	Assistant direction développement	FONTAINEBLEAU
Non demandé (2)		IDFNO	Assistant conventions et MIG	LILLE
TROMPETTE Sylvie	SACE	LORRAINE	Chef des services généraux	BAR-LE-DUC
LOMBARD Christine (1)	SACN	LORRAINE	Assistant service forêt	BAR-LE-DUC
ROBIN Marie-Hélène	SACN	LORRAINE	Assistant de direction	BAR-LE-DUC
Non demandé		LORRAINE	Assistant commercial bois	VERDUN
BLOCQUE Evelyne (1)	SACN	LORRAINE	Chef des services généraux	VERDUN
HOENN Myriam	SACN	LORRAINE	Assistant technico-commercial bois	CHATEAU-SALINS
Retiré		LORRAINE	Chef de projet développement et communication	METZ
Non demandé		LORRAINE	Chef des services généraux	SARREBOURG
Non demandé		LORRAINE	Assistant commercial bois	SARREBOURG
Non demandé		LORRAINE	Assistant de direction	SARREBOURG
PILLET Yvonne	SACN	LORRAINE	Assistant production travaux	SARREBOURG
MAPELLI Evelyne	SACE	LORRAINE	Assistant production travaux	NEUFCHATEAU
MAUCLAIR Christine	SACE	LORRAINE	Assistant commercial bois	EPINAL
Non demandé		LORRAINE	Assistant de direction	EPINAL
Non attribué		LORRAINE	Assistant services généraux	NEUFCHATEAU
BUARD Muriel	SACN	LORRAINE	Spécialiste SIG	NANCY
Non demandé		LORRAINE	Responsable SIG	NANCY
KENNER Christelle	SACN	LORRAINE	Assistant commercial bois	SAINT-DIE
DURET Carine	SACN	LORRAINE	Chargé de communication	NANCY
DEROY Catherine	SACN	LORRAINE	Assistant directeur forêt	NANCY
Non demandé		LORRAINE	Assistant de gestion	NANCY
Non demandé		LORRAINE	Spécialiste informatique territorial	VERDUN
Non demandé		LORRAINE	Assistant commercial	NANCY
Non demandé		LORRAINE	Assistant commercial	NANCY
Non demandé		LORRAINE	Assistant de direction développement	NANCY
Non demandé		RHONE-ALPES	Responsable appui technique et informatique	CHAMBERY
Non demandé		RHONE-ALPES	Assistant de direction	CHAMBERY
TAPIE Coninne	SACN	SUD-OUEST	Chef de projet SIG	MONT-DE-MARSAN
Non demandé (2)		SUD-OUEST	Assistant de direction	FOIX
Non attribué		GUADELOUPE	Chef de projet spécialiste	BASSE-TERRE
GAUTIER Pierre-Yves	SACN	GUADELOUPE	Chef de projet formation	BASSE-TERRE
Arbitrage à venir	SACE	GUADELOUPE	Régisseur	BASSE-TERRE
Non attribué		SIEGE	Gestionnaire RH	PARIS
Non demandé		SIEGE	Gestionnaire RH	PARIS
Non demandé		SIEGE	Assistant de	PARIS

(1) Effet différé

(2) Sera proposé à une collègue inscrite sur la liste d'aptitude au corps des S.A. au titre de 2009

Le SNAF-UNSA ainsi que le SNUPFEN-SOLIDAIRES se sont abstenus pour les postes de LORRAINE. En ce qui nous concerne, nous ne pouvions voter en l'absence de toute lisibilité et ne sachant pas si tous nos collègues allaient retrouver un poste.

La demande de mutation d'une collègue de LORRAINE pour un poste de SIG a également reçu un avis défavorable. Le SNAF-UNSA a rappelé à l'administration qu'avant toute mutation d'office, la loi lui impose des obligations, notamment de faire des propositions à l'intéressée en prenant notamment en compte un certain nombre de critères, dont sa résidence actuelle.

Les élus de la CAP ont appris en cours de séance que le poste de régisseur à LA GUADELOUPE, demandé par une originaire de ce département d'outre-mer en poste en Métropole, avait également été offert uniquement à un personnel contractuel de catégorie C sur place, sous prétexte qu'il assure l'intérim du poste depuis quelque mois. Ceci bien entendu est complètement illégal. Par ailleurs, le Directeur Général prône de son côté la cohésion sociale alors que ses services fournissent de leur côté tous les ingrédients pour une guerre fratricide entre d'une part, les catégories de fonctionnaires et d'autre part, leurs collègues contractuels et probablement aussi entre originaires d'un même département d'outre-mer, en violant délibérément les règles du jeu. A l'office national des Forêts, nous ne sommes plus à une contradiction près si ce n'est que toute cette salade va sûrement se terminer devant la justice administrative. Nous aimons beaucoup jouer aux apprentis sorciers.

Enfin, le discours de certains managers quant à l'étendue de leur pouvoir discrétionnaire d'organisation des services a de quoi surprendre. Le fonctionnaire n'est pas un salarié intérimaire. De même, on ne peut pas mettre une spécialisation en place et vouloir que les personnels concernés soient aussi polyvalents.

Avis a posteriori

La CAPC a émis un avis favorable (a posteriori) pour la mutation suivante :

NOM-PRENOM	GRADE	LIBELLE DR/DT	AGENCE	INTITULE DU POSTE	DATE D'EFFET
DROBNY Christine	SACE	IDFNO	Nord-Pas-de Calais	Assistant de Direction	01/12/2009

5.- TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE SACS AU TITRE DE 2010.

Une liste commune de propositions a été établie par le SNAF-UNSA et le SNUPFEN-SOLIDAIRES. Ont été proposées pour l'inscription au tableau d'avancement pour le grade de secrétaire administratif de classe supérieure au titre de 2010 :

PERRUCHOT	Sophie	CENTRE-OUEST
THIRION	Georges	LORRAINE
HERBER	Annette	ALSACE
MERAT	Jacqueline	BCA
CARDOT	Fabienne	MEDITERRANEE
VALLE	Mireille	MEDITERRANEE
CUETTE	Jean-Paul	SIEGE
BREVIER	Renée	RHONE-ALPES
BAILLY	Germaine	LORRAINE
VACHER	Danielle	SUD-OUEST
ENJOLRAS	Cécile	SIEGE
NICAULT	Florence	CENTRE-OUEST
MOUROT	Annie	FRANCHE-COMTE
CHOUX	Françoise	MEDITERRANEE
DIAS	Françoise	SUD-OUEST
DESINDES	Marie-Hélène	LORRAINE
MOIX	Gaby	MEDITERRANEE
GOBERT	Nathalie	BCA
BAILLON	Dominique	BCA
D'ANNA	Evelyne	LORRAINE

RICHARD	Odile	RHONE-ALPES
CEAS	Mireille	MEDITERRANEE
VIZZINI	Sylvie	RHONE-ALPES
ALAUZET-GAYET	Martine	IDFNO
LEFEVRE	Martine	BCA
ROIGNOT	Martine	MEDITERRANEE
TETART	Catherine	ALSACE
PIPARD	Brigitte	CENTRE-OUEST
MEYRAT	Sylvie	RHONE-ALPES
MERCY	Patricia	COORDINATION CORSE/DOM
GOUMARD	Michèle	SIEGE
PAILLARDIN	Josiane	FRANCHE-COMTE
BANRY	Joëlle	LORRAINE
MARTHELY	Mirette	COORDINATION CORSE/DOM
LE RUNIGO	Aude	SIEGE
VAGLIANO	Myriam	MEDITERRANEE
CARETTE	Isabelle	IDFNO
LASCARIDES	Claude	FRANCHE-COMTE
PELOUARD	Annie	MEDITERRANEE
SCHLEICHER	Huguette	ALSACE
LAGARDE	Marie-Claire	IDFNO
DUMAS	Françoise	Détachée
MARC	Elisabeth	FRANCHE-COMTE

6.- TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE SACE AU TITRE DE 2010.

Une liste commune de propositions a également été établie par le SNAF-UNSA et le SNUPFEN-SOLIDAIRES. Ont été proposées pour l'inscription au tableau d'avancement pour le grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle au titre de 2010 :

HEIMBURGER	Anny	ALSACE
RIBOULEAU	Geneviève	IDFNO
ROSELLO	Jean-Luc	SIEGE
MARZIALE	Claude	RHONE-ALPES
POSALSKI	Sylvie	LORRAINE
GASSMANN	Jeanne-Odile	ALSACE
LANGLAIS	Evelyne	IDFNO
MONTROSE	Mireille	COORDINATION CORSE/DOM
FIGARD	Jeannine	FRANCHE-COMTE
MARTIN	Agnès	FRANCHE-COMTE
SZYMANSKI	Christine	SIEGE
GREUZAT	Marie-Christine	CENTRE-OUEST
BRUNET	Anne-Marie	SUD-OUEST
LEMAIRE	Nadine	ALSACE
SIMON	Jocelyne	ALSACE
CHERREY	Odile	FRANCHE-COMTE
MARCHAL	Dominique	BCA
GOUYON	Lucette	SIEGE
POULIN	Jean	MEDITERRANEE
MENNECHET	Mauricette	IDFNO
LABROT	Annick	RHONE-ALPES
FONTAINE	Alain	COORDINATION CORSE/DOM
BODIN	Patricia	MEDITERRANEE
DENIS	Martine	CENTRE-OUEST
POTIER	Annick	SIEGE
THAROTTE	Monique	LORRAINE
PITOLLAT	Florence	LORRAINE
AUBERTIN	Geneviève	LORRAINE
PONTELLO	Antoinette	BCA
MEDARD	Suzy	CENTRE-OUEST
CURNILLON	Magali	RHONE-ALPES
MOUY	Nadine	BCA

BRUN	Christelle	MEDITERRANEE
BERNET	Marie-Claude	BCA
JEROME	Marie-Thérèse	COORDINATION CORSE/DOM
RIGAL	Gisèle	SUD-OUEST

7. – REVISION DE NOTATION

La CAP a eu à examiner trois dossiers de demande de révision de notation. Ces dossiers ont reçu un avis défavorable quant à leur renvoi au notateur.

L'un de ces dossiers, dont nous n'indiquerons pas la provenance dans l'espoir d'une solution rapide, est l'expression d'une caricature de management que nous pouvons être amenés à constater de temps en temps à l'Office National des Forêts. Nous avons l'exemple d'un très mauvais casting. Le SNAF-UNSA qui ne souhaite pas tirer sur l'ambulance ne peut par contre accepter que cette même ambulance continue son œuvre de destruction. Notre organisation ne comprend pas que l'administration s'évertue à confier la GRH à un cadre qui n'aime pas ses semblables qui avoue ne pas être un manager et ne s'épanouit que dans le conflit. Il lui faut en permanence un bouc émissaire. Cette situation est connue de l'administration depuis des lustres et n'a que trop duré.

Circonstance aggravante, la hiérarchie n'a pas toujours pris ses responsabilités quant au respect des droits élémentaires de ses collaborateurs et des règles de procédure en cours au sein de l'Etablissement.

Les personnels démolis psychologiquement se suivent en fonction des affectations successives de ce cadre. Nous demandons instamment à la Direction Générale de mettre fin au carnage et de trouver un poste plus adapté aux compétences de ce cadre. Ça suffit ! La Directrice des Ressources Humaines nous a promis de téléphoner au Directeur Territorial concerné.

8. - QUESTIONS DIVERSES

Ce point à l'ordre du jour peut être quelquefois assimilé pour certains intervenants à un marché de Noël, servir de cahier de doléances ou constituer une redite des informations déjà connues. Néanmoins, la Direction Générale fournit de temps en temps des informations intéressantes.

Ainsi, le classement des postes fait actuellement l'objet d'une réflexion. Il n'est pas exclu qu'il disparaisse au profit d'un système en phase avec les parcours professionnels. L'administration s'aperçoit maintenant que ce fameux classement est notamment un frein aux mutations. Si elle avait écouté le SNAF-UNSA, à propos des effets des critères classants, nous n'en serions pas là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 14 heures 55.

Représentants du SNAF/UNSA à la CAPC :

Michel ABLANCOURT

Tél. 02 35 14 20 23

Corinne LARENAUDIE

Tél 05 56 00 64 75